

Zone Di1OR | Usages autorisés et hauteur maximale

Usages autorisés

- Habitation unifamiliale isolée
 - Usage secondaire de logement secondaire
 - Usage secondaire de service personnel et professionnel
 - Usage secondaire d'activité artisanale légère
- Espace vert et aménagement paysager
- Parc et terrain de jeux
 - À l'exception des établissements sportifs ou récréatifs intérieurs

Hauteur maximale d'un bâtiment principal

- Pente de toit égale ou sup. à 4 : 12
 - 10 mètres
- Pente de toit inférieure à 4 : 12
 - 8 mètres

Zone Di10R

